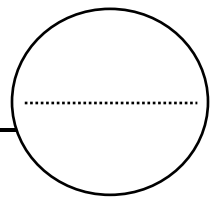




# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 1er mars 2022 à compter de 20h00 au 476 rue Frontière à Hemmingford, dans la salle située en arrière de la Coop.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;  
M. Michael Krohn, conseiller n° 2;  
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;  
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Est absent :

M. Christopher Hill, conseiller n° 3;

### VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2022-03-052

#### 1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-03-053

#### 2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 3-DÉLÉGATION

Aucun citoyen dans la salle.

2022-03-054

#### 4A ADOPTION DU RÈGLEMENT #315-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #315 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement #315 sur la gestion contractuelle par la résolution #2019-03-085;

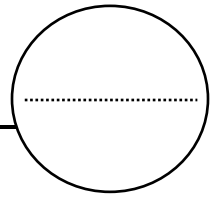
ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 67 prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

ATTENDU QU' il y a lieu également de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité pour retirer l'obligation de former un comité de sélection lors de l'octroi de contrats pour des services professionnels en deçà du seuil obligeant l'appel d'offre publique ;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 1er février 2022 et qu'un projet de règlement a été déposée lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le présent règlement portant le numéro 315-1 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-055

## 4B ADOPTION DU RÈGLEMENT #322 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 11 janvier 2018 le *Règlement numéro 311 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es*;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU' une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

ATTENDU QU' il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisés;

ATTENDU QUE ce règlement abroge le règlement #311 y compris ses amendements et ses annexes;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QU' un avis de motion a été fait à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté à cette même séance.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le présent règlement tel que présenté lors de la séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

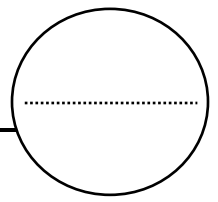
2022-02-056

## 4C ADOPTION DU RÈGLEMENT #323 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



## SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

- ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;
- ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2022 ;
- ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 1<sup>er</sup> février 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 17 janvier 2022 ;
- ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 24 janvier 2022;
- ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le présent règlement portant le numéro 323 tel qu'il est présenté en séance du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-057

### **4D RETRAIT DE L'OBNL DU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD SUR LES ASSURANCES MUNICIPALES**

- Considérant que l'OBNL du centre récréatif de Hemmingford n'est plus actif depuis des années ;
- Considérant qu' il est encore sur les assurances de la municipalité et que cela n'est plus nécessaire ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander aux assurances de la municipalité, MMQ, de retirer l'OBNL des organismes qui sont couverts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

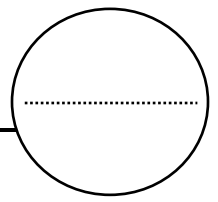
2022-02-058

### **4E ENVOI D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE D'INVITATION À UNE RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA MAISON DES JEUNES DE LA FRONTIÈRE**

- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford et la municipalité de Napierville désirent rencontrer les membres du Conseil d'administration de la Maison des jeunes de la frontière ainsi que sa Directrice générale, madame Francesca Baron, afin de discuter de la gestion interne et des activités de l'organisme qui semblent, du point de vue des deux municipalités, poser des problèmes depuis deux ans.
- Attendu que Cette rencontre vise également l'amélioration des rapports et des communications entre la Maison des jeunes de la frontière les deux municipalités ;
- Attendu que les deux municipalités ont tenté en vain d'organiser une rencontre avec les représentants de la Maison de jeunes de la frontière, et ce depuis le mois de novembre 2021;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

Attendu que les deux municipalités agissent en tant que partenaire et bailleur de fonds auprès de la Maison des jeunes de la frontière et qu'à ce titre, il est de l'intérêt public que les municipalités puissent rencontrer les membres du Conseil d'administration de la Maison de jeunes de la frontière, pour discuter de tout sujet d'intérêt public;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers et conseillères du Village de Hemmingford, ce qui suit :

- Que soit autorisé l'envoi d'une lettre recommandée, à la Maison des jeunes de la frontière, invitant les membres de son Conseil d'administration à assister à une rencontre avec les membres du Conseil de la municipalité du Village de Hemmingford et les membres du Conseil de la municipalité de Napierville.
- Que soient également invitées à cette rencontre les personnes suivantes : la Directrice générale de la Maison de jeunes de la frontière madame Francesca Baron et la Trésorière madame Andrée Melançon ;
- Les Directrices générales des municipalités ou leurs représentants ;
- Toute autre personne qui peut aider à ce que la rencontre soit un succès pour les organismes impliqués (CISSSMO, organisateur communautaire, directeur adjoint de la maison des jeunes à Napierville, etc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-059

#### **4F EMBAUCHE DE MADAME PASCALE GIROUX À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Considérant que par la résolution #2022-02-034 le poste de *Directrice générale adjointe et coordonnatrice des travaux publics* est vacant ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- D'embaucher madame Pascale Giroux à titre de *Directrice générale adjointe et coordonnatrice des travaux publics* selon les conditions déterminées dans le tableau 2022-001 ;
- Qu'en cas de départ de l'employée au cours de l'année 2022, seules les vacances accumulées en vertu de la Loi basée sur les gains bruts accumulés seront payées au taux de 6%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-060

#### **4G ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ET FORMATIONS POUR LA DGA ET COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Considérant l'embauche de madame Pascale Giroux à titre de *Directrice générale adjointe et coordonnatrice des travaux publics*

Considérant qu'il est important d'offrir une formation adéquate aux employés municipaux ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

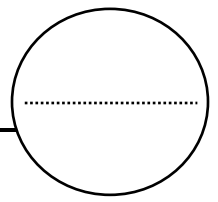
-D'inscrire madame Giroux à l'*Association des Travaux publics d'Amérique* (ATPA) qui offre des formations et un service d'accompagnement aux membres;

-De l'autoriser à participer aux formations qu'elle jugera nécessaires à sa formation après l'approbation de la Directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

2022-02-061

## 4H –PAIEMENT FACTURE #9420 GÉNIPUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant qu'une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la municipalité a reçu la facture #9420 du surveillant de chantier Génipur qui s'élève à 569,13 \$ incluant les taxes ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement de la facture #9420 pour un montant de 569,13 \$ taxes incluses à Génipur

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 569,13 \$ taxes incluses ;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6A-RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport des travaux des tâches accomplies par le service de voirie durant le mois de février 2022 est remis au conseil.

## 7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

Le rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable pour le mois de février 2022 sera remis au conseil à la prochaine séance.

## 7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le rapport détaillé des lectures poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées pour le mois de février 2022 sera remis au conseil à la prochaine séance.

## 9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS DURANT LE MOIS DE FÉVRIER 2022

Madame Andréane Gravel, Directrice générale, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois de février 2022.

Nombre de permis émis :	1 (1 maison neuve)
Valeur des travaux :	342 000\$

2022-03-062

## 10A - PARTICIPATION FINANCIÈRE – INSCRIPTION HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE

Considérant qu'il est important de favoriser la participation des jeunes aux diverses activités de loisirs ;

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire promouvoir l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie et lutter contre la sédentarité ;

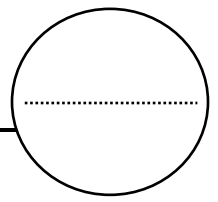
Considérant qu'il est possible que la situation entourant la pandémie s'améliore et qu'il soit à nouveau possible de s'inscrire à des activités sportives ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité offre une aide financière supplémentaire de 200 \$ par enfants résidents du Village de Hemmingford qui sont inscrits au Hockey mineur et/ou au Club de patinage artistique ;
- Qu'afin de recevoir le 200 \$ supplémentaire, le résident devra faire la demande d'aide financière sur le formulaire prévu à cet effet et disponible au bureau municipal ;
- La demande d'aide financière supplémentaire devra être effectuée avant le 31 octobre 2022 ;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

- Le participant ou le tuteur devra également fournir avec sa demande les documents suivants :
  1. Preuve de résidence ;
  2. Un reçu officiel du montant payé pour l'inscription et émis par l'organisme ;
  3. Le reçu devra indiquer le nom, l'adresse et le nom de l'activité ainsi que la catégorie;
- Que la présente aide financière soit pour l'année 2022 seulement et ne représente pas un engagement annuel de la part de la Municipalité du Village de Hemmingford.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-03-063**

## **10B – AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES HEMMINGFORD**

Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford ;

Attendu que le montant de 15 000 \$ n'avait pas été bonifié depuis 2015 ;

Attendu que le montant accordé cette année sera de 20 000 \$ en deux versements ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 10 000\$, qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 3 000 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 7 000\$ ;
- Que les Archives Hemmingford devront fournir à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2021, lorsqu'ils seront disponibles ;
- Que la deuxième partie de cette aide financière sera accordée lorsque la condition précédente sera respectée ;
- Que les fonds soient pris à même le poste 02-702-30-511, tel que prévu au budget.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-03-064**

## **10C SUBVENTION MUNICIPALE POUR LE CAMP DE JOUR 2022**

Considérant que le camp de jour pour l'été 2022 a été confié à YOUHOU ;

Considérant que la municipalité désire offrir une subvention aux parents qui sont résidents à Hemmingford (Village ou Canton) pour l'inscription au camp de jour 2022 pour que les tarifs soient semblables à ce que la municipalité chargeait en 2021, moyennant l'inflation ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-D'offrir une subvention de 25 \$ pour l'inscription des enfants au camp de jour pour la journée régulière, et 10 \$ pour l'inscription des enfants au service de garde aux résidents d'Hemmingford uniquement ;

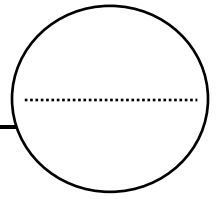
-Que cette subvention soit directement soustraite du montant que le parent doit payer par la plateforme d'inscription Qidigo et que la municipalité fasse un chèque à YOUHOU équivalent aux subventions accordées ;

-Que la présente aide financière soit pour l'année 2022 seulement et ne représente pas un engagement annuel de la part de la Municipalité du Village de Hemmingford.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

## QUESTIONS DIVERSES

2022-03-065

### 12A PROJET UN LIVRE UN ENFANT – BIBLIOTHÈQUE DE HEMMINGFORD

Considérant que la Bibliothèque de Hemmingford a élaboré un projet qui vise à offrir un livre à chaque enfant des écoles primaires de Hemmingford ;

Considérant que les bénévoles demandent l'appui financier des municipalités pour la réalisation de ce projet ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer un montant de 1 500\$ de la part du Village et du Canton de Hemmingford à la bibliothèque de Hemmingford pour la réalisation de ce projet éducatif, tel que budgété au poste 02-702-30-959.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-03-066

### 13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 1<sup>er</sup> MARS 2022

Considérant que Mme Andréane Gravel, la directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 1er mars 2022, soit dans le budget 2022 ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 2 février 2022 au 1er mars 2022 soient acceptés au montant de 42 965,59 \$, ce qui comprend les salaires et que les comptes à payer en date du 1er mars 2022 soient payés au montant de 16 814,58 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-03-067

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h07.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville, Maire  
Maire.

\_\_\_\_\_  
Andréane Gravel  
Directrice générale et Greffière.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022.

---

---